

Pré-actes du colloque



Apposer sa marque : le sceau et son usage (Autour de l'espace anglo-normand)

du 4 au 8 juin 2013

sous la direction de
Clément BLANC-RIEHL

Jean-Luc CHASSEL
Christophe MANEUVRIER

Organisé par
le Centre Michel de Boüard (CRAHAM),
l'Office universitaire d'études normandes (OUEN)
le service des Sceaux des Archives nationales

LE RENOUVELLEMENT DES ÉTUDES

Jean-Claude CHEYNET

« L'usage des sceaux à Byzance d'après les sceaux des Francs au service de l'Empire »

Les sceaux de plombs servaient à Byzance à authentifier les documents qu'ils scellaient ou à garder secrète une correspondance ou encore à assurer des garanties pour divers objets, tissus précieux ou reliques par exemple. Les bulles ont été utilisées par les Occidentaux dans trois cas de figures: les mercenaires embauchés par l'Empire, les croisés de la première croisade lorsqu'ils s'établissent sur des territoires jadis byzantins, enfin les Francs qui s'étaient emparés des provinces italiennes. Il se trouve qu'il s'agit presque exclusivement de Normands, dont la plupart sont passés par le sud d'Italie.

Laurent MACÉ

« Bullam meam plumbeam impono, le scellement de plomb dans le Midi de la France (XII^e-XIII^e siècles) »

La période de développement de la bulle de plomb, depuis le milieu du XII^e jusqu'au dernier quart du XIII^e siècles, semble être assez caractéristique de certains territoires du Midi de la France et, plus précisément, des régions proches du sillon rhodanien. Son emploi y est assez répandu puisque sont concernés aussi bien d'importants princes locaux (comtes de Toulouse, comtes de Forcalquier) que des grands seigneurs territoriaux (les Guilhem de Montpellier, les vicomtes de Marseille) ou de puissantes cités (Arles, Avignon) ainsi que de hauts dignitaires ecclésiastiques (archevêque de Narbonne, évêque de Maguelone). À l'origine de ce type de scellement, interviennent des influences diverses au cœur de ce véritable carrefour culturel : usages de la chancellerie pontificale, mais aussi impériale puisqu'une partie de la région rhodanienne se trouve en terre d'empire, sans oublier l'apport non négligeable des cités maritimes italiennes (Gênes et Pise) dont les élites marchandes sont en contact permanent avec les principales villes portuaires du golfe du Lion.

Inès VILLELA-PETIT

« Images de la cour de Charles VI à travers une collection de sceaux détachés au Cabinet des médailles »

Le Département des monnaies, médailles et antiques de la Bibliothèque nationale de France conserve un ensemble assez méconnu de matrices et empreintes de sceaux, médiévaux pour la plupart. À côté du fonds ancien, constitué à la Révolution et enrichi d'acquisitions ponctuelles, des 690 matrices publiées par Gustave Schlumberger en 1914 et léguées en 1929, et des 204 empreintes et 83 matrices léguées plus récemment par le collectionneur lyonnais Claudius Côte (1962), le don en septembre 1885 par la comtesse Octave de Bastard d'Estang des collections de son beau-père, l'historien Auguste de Bastard d'Estang (1792-1883), y a fait entrer 258 empreintes acquises en mars 1830 d'un ancien commis au Cabinet des titres. La provenance de ces dernières, sans doute la Chambre des Comptes de Paris, est corroborée par le contenu de la collection : sceaux royaux, des grands feudataires et des officiers de la couronne. Bien que détachés, ces sceaux sont identifiés et surtout datés sur les languettes de parchemin, ce qui laisse espoir de retrouver les actes correspondants.

À la faveur des observations menées lors de deux campagnes de restauration successives, en 2007 et 2011, qui ont permis de traiter l'ensemble de la collection, nous nous interrogerons en premier lieu sur la matérialité de l'empreinte, ses colorants, les altérations et la conservation de la cire. Dans leur grande majorité de la seconde moitié du XIV^e et de la première moitié du XV^e siècle, ces sceaux, où prédominent ceux des membres de la cour du roi Charles VI, constituent un corpus relativement homogène qui autorise une approche comparative. On s'intéressera tout particulièrement à la transmission des modèles de mise en page. L'étude sera enfin l'occasion de reprendre l'inventaire de la collection Bastard à partir de la liste succincte dressée par Germain Demay et publiée anciennement

(Léopold Delisle, Les collections de Bastard d'Estang à la Bibliothèque nationale, Nogent-le-Rotrou, 1885).

Ghislain BRUNEL

Une mode, des techniques : les actes scellés sur lacs de cuir mégissé en France

Souvent citée dans les descriptions de chartes (« scellée sur lacs de cuir »), jamais analysée précisément du point de vue matériel, la pratique du scellement des actes avec des lacs ou courroies de cuir noués à travers le repli du parchemin reste un domaine mal connu de la sigillographie. Les Archives nationales (Paris) ont lancé depuis l'automne 2011 une vaste enquête pour recenser, décrire et protéger ces objets précieux et fragiles, conservés principalement dans les archives ecclésiastiques ; bien que le repérage soit loin d'être achevé, le corpus actuel dépasse déjà le nombre de 300 items. En plus d'établir la chronologie longue de cet usage — un évêque de Paris scelle encore de cette manière en 1229 et un laïc en 1238 ! —, sa géographie et sa sociologie, on s'attachera à en caractériser la technique car la longueur, l'épaisseur et le nouage de ces attaches sont loin d'être uniformes. Pourquoi maintient-on cet usage ancien au seuil du XIII^e siècle ? Quels rapprochements peut-on faire entre son déclin et le développement du scellement sur double queue de parchemin ? En fonction de quels critères les sigillants changent les matériaux des attaches de leurs sceaux ? L'étude des lacs de cuir permet de rejoindre les préoccupations plus générales de la sigillographie sur l'art de sceller.

Alfons PUIGARNAU

« The seals that mark the present time »

The Catalan historian, lawyer and politician Ferran de Sagarra i Siscar (1853- 1939) studied for his lifetime the medieval and modern seals of Catalunya. Between 1916 and 1932 he published his five volumes of the Catalan Sigillography: Inventory, Description, and Study of the Seals of Catalonia recording more than five thousand of royal, civil and ecclesiastical different seals. His work is still considered a masterpiece and was awarded both with the Martorell Prize of Spanish archaeology for his unpublished work Sigillografia Catalana in 1912, and the Prix Duseigneur of the l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres of Paris in 1935. This paper is an analysis of the Ferran de Sagarra personal notes he had taken for preparing his sigillography. Through an accurate study of his own notes and drawings it is possible to record how his historiographical motivations and political intentions evolved during this project. At the end of the nineteenth century Sagarra begun studying these seals and he go his work finished when the Spanish Republica took the political power in Spain (1931). This is a case of how a scholar who studied an entire collection of seals chanded his mind from being not interested in real politics to publish a work on sigillography with a clear intention of uncovering the essence of his own national political identity. The main objective of this paper is to show a significant example of the use of seals as a progressive legitimation for political nationalist purposes at the beginning of the twentieth century. It is ultimately the good historian contemporary use of the seals with a new historiographical intention. The used primary sources are holded at the section of Manuscripts and Rare books in the National Library of Catalonia (BDC). They are in seven boxes of documentation concerning Sagarra's work on sigillography with special regard to the medieval period of the count-kings † of the Crown of Aragon. Medieval manuscripts of the Archives of the Crown of Aragon and seals linked with the medieval history of Catalonia from different Spanish and French archives will also be used. With this work I want to establish an ideological linkage between the Middle Ages and the present times; to consider the study of seals as a possibility for historical manipulation and national memory; to think on seals in terms of historiographical tendencies; to unveil a fresh collection of unpublished contemporary manuscript sources; and to analyse the relationship between history and intention in the use of seals.

Maria DO ROSÁRIO BARBOSA MORUJÃO

« Sceau et pouvoir : l'usage du sceau par les rois du Portugal au Moyen Age »

Cette communication se propose d'étudier l'usage du sceau par les rois du Portugal du XII^e au XIV^e siècle, et de répondre à quelques questions essentielles: pourquoi la spécificité de la royauté portugaise, qui utilise dès le début un sceau héraldique, biface, par rapport à la forme d'écu normand ? Sur quels documents était-il apposé aux temps de sa création et diffusion ? Quand le sceau en plomb est apparu, dans les premières décennies du XIII^e siècle, quelles étaient les règles de son emploi ?

En quelles circonstances et pour quel genre de documents la matrice équestre, introduite par Alphonse III, élevé à la cour royale française, était-elle utilisée ? Répondre à ces questions permettra de mieux connaître les usages du sceau royal au Moyen Age au Portugal, de les situer par rapport aux pratiques d'autres royaumes et de comprendre la signification et la valeur qu'on accordait alors à l'apposition sigillaire.

Anísio Miguel DE SOUSA SARAIVA

« Les pratiques sigillaires des évêques portugais au Moyen Age : l'épiscopat de Viseu, paradigme ou exception ? »

Le Moyen Âge portugais a connu un total de neuf diocèses, dont trois seulement ont déjà eu leurs chancelleries comme objet d'études approfondies : Braga, Porto et Coimbra. Ce n'est que sur ce dernier cas, pourtant, qu'on a analysé attentivement l'usage du sceau par les différentes entités qui composaient la structure des cathédrales nationales, à savoir, évêques, chapitres et audiences épiscopales. Cette communication propose de reprendre ce sujet à partir de l'analyse des pratiques sigillaires des évêques de la cathédrale de Viseu. Par une étude comparative avec les pratiques des prélats d'autres diocèses nationaux, du XII^e au XV^e siècle, nous essayerons de répondre à des questions très concrètes sur l'utilisation des sceaux épiscopaux, essayant ainsi d'estimer si l'épiscopat de Viseu présente des singularités ou bien, au contraire, s'il partage un même modèle d'utilisation du sceau qu'on pourra considérer national.

LA SPÉCIFICITÉ DES PRATIQUES NORMANDES

Clément BLANC-RIEHL

« Les sceaux de la Normandie »

En matière de sigillographie, comme dans bien d'autres domaines de l'érudition, la Normandie fait figure de pionnier. Alors que les Archives nationales ne commencent à s'intéresser vraiment à la question que dans les années 1840-1850, 20 ans plus tôt à travers la publication du recueil des sceaux normands de Lechaudé d'Anisy, le corpus sigillaire est pris en compte dans le cadre du développement des études régionales. En 1861, Germain Demay est mandaté par l'administration centrale pour inventorier et mouler les sceaux conservés dans les départements afin de constituer à Paris une collection de tous les sceaux conservés en France. Cette opération d'envergure marque à sa manière la victoire de la centralisation jacobine. Cette communication se propose d'étudier à travers notamment la comparaison de deux méthodes d'enquêtes et d'analyse documentaire la manière dont le corpus sigillaire est convoqué, voire exploité, à des fins politiques dans le cadre du tropisme Paris-Province. Elle est aussi l'occasion de revenir sur quelques figures de l'érudition franco-normande du XIX^e siècle.

Christophe MANEUVRIER

« L'usage des sceaux dans les campagnes de la Normandie médiévale (XI^e-XIV^e siècle) »

Il y a longtemps que les spécialistes ont montré combien l'usage du sceau en Normandie était sans égal en France, soulignant notamment l'importance des « sceaux paysans » que l'on ne rencontre nulle part ailleurs dans le royaume. Pourtant, ces sceaux villageois – plus que « paysans » – n'ont guère été étudiés jusqu'à présent. Quels hommes et quelles femmes, dans les villages, pouvaient disposer d'un sceau, et pour quels usages ? Pour sceller des actes écrits, bien sûr, mais aussi des poteries, des draps, des souvenirs de pèlerinages, etc., car le sceau est d'abord une marque d'authentification. Mais l'empreinte est également une mise en scène de soi porteuse d'une identité personnelle et sociale. L'étude des sceaux féminins révèle ainsi une évolution du couple et du statut des villageoises. Le choix d'un type de sceau traduit généralement la volonté de marquer son appartenance à un groupe social, mais on observe parfois la volonté d'un individu de se distinguer du commun à travers l'usage d'une matrice de cuivre finement gravée, tandis que de petits chevaliers savaient se contenter d'une matrice grossière en plomb, identique à celle de leurs tenanciers ou de leurs voisins roturiers. Ces matrices de sceaux, même lorsqu'elles étaient fabriquées à l'aide d'un plomb bon marché, étaient destinées à être montrées, comme l'atteste la présence de décors moulés sur leur revers. Sceller un acte écrit était donc une action chargée d'une réelle solennité qui nécessitait une grande maîtrise technique, acquise dans le cadre familial. Souvent, en effet, les marques apposées par des frères, sœurs, ou parents, relèvent des mêmes procédés tandis que d'autres empreintes réalisées par des tiers en diffèrent fortement. Comme l'affirment souvent les annonces de sceaux rédigées à la fin des chartes, l'empreinte était apposée de la main même du sigillant, homme ou femme, dont la maîtrise technique témoigne de la pratique régulière de l'usage du sceau.

Caroline SIMONET

« Vexin normand et Vexin français: une frontière politique peut-elle tracer une frontière sigillographique ? »

Lorsque le comté du Vexin se trouve partagé au XI^e siècle entre duc de Normandie et roi de France, le sceau connaît encore un usage très restreint. Cette frontière politique persiste pendant tout le XII^e siècle, précisément au moment où se forment bon nombre d'usages sigillaires, à mesure que le sceau se diffuse dans la société. Lorsque la Normandie intègre le domaine royal en 1204, le Vexin normand a reçu une structure institutionnelle différente de celle du Vexin français, administré pour sa part comme le reste du domaine royal depuis plus d'un siècle. Cette césure politique et institutionnelle

a-t-elle eu des répercussions sur le sceau, outil avant tout juridique? Cette communication tentera de définir, pour les XII^e-XIII^e siècles, le profil sigillographique d'une région à l'origine unique mais arbitrairement coupée en deux par une volonté politique forte et qui ainsi s'est trouvée en situation de marche, tant côté français que normand.

Après-midi : Séance accueillie par Bernard BECK à l'Abbaye d'Hambye

Isabelle BRETTHAUER

« Apposer la marque de l'autorité: les sceaux de juridiction normands, XIII^e-XV^e siècles »

Les sceaux de juridiction sont une des composantes des actes notariés dont la production a connu un essor important à partir de la fin du XIII^e siècle: les sceaux de juridiction sont la marque du pouvoir royal ou princier, au nom duquel les actes sont écrits. L'étude de ces sceaux se développera en plusieurs points : le premier portera sur une étude iconographique et diplomatique afin d'analyser les évolutions générales et la tendance à une certaine uniformisation tant des motifs que des types de scellement. Une fois ces aspects matériels posés, il conviendra de s'interroger sur les coûts de production ou de restauration des sceaux, à travers des mentions comptables. Enfin, le dernier développement mettra en lumière les différents usages qui sont faits du sceau hors celui d'authentification des actes (notamment l'apposition sur des documents de nature privée) et donc la diffusion large auprès de la population.

Árpád M. NAGY

Le contre-sceau de Rotrou. Les gemmes magiques antiques au Moyen Âge

Le contre-sceau de Rotrou, archevêque de Rouen entre 1168-1184 (Paris, Archives Nationales, n°6363) est l'empreinte d'une gemme antique décorée d'une iconographie spéciale. Il représente une figure à pied de serpent et à tête de coque, vêtue d'une cuirasse et tenant un bouclier. Ce schéma appartient à une catégorie bien définie des gemmes de l'époque romaine impériale, celle des « gemmes magiques ». Après une brève introduction sur ce type d'amulettes antiques, je me propose de présenter l'histoire médiévale de ce schéma iconographique dont la popularité est attestée par des sources littéraires et par plusieurs contre-sceaux et sceaux secrets appartenant à l'élite laïque et ecclésiastique du XII^e et XIII^e siècles dans la partie occidentale de l'Europe. Dans la dernière partie de ma communication, je présenterai des indices qui rendent légitime l'hypothèse selon laquelle deux de ces gemmes auraient été gravés au Moyen Âge.

Philippe JACQUET

« Comment fabrique-t-on un sceau dans la chancellerie archiépiscopale de Rouen au XIII^e siècle ? Les apports récents de la tomographie »

Après l'apparition du contre-sceau, les modifications internes des liens et l'amélioration des cires, le début du XIII^e siècle est une période où la technique sigillaire se stabilise. La chancellerie archiépiscopale de Rouen adopte très rapidement des modes d'apposition très « modernes » tout en conservant d'autres formes plus archaïques. L'usage de la tomographie, pour révéler la structure des empreintes, cherche à différencier la technique courante de construction du sceau, des méthodes anecdotiques ou personnelles, puis de les comparer avec les pratiques d'autres chancelleries contemporaines. La confrontation de ces observations est l'opportunité de faire la synthèse des plus récentes améliorations de l'imagerie 3D couplée à la tomographie dont les apports vont modifier la consultation et la compréhension des sceaux et ouvrent de nouveaux champs de recherche.

Soirée

Françoise JANIN

« Une pratique dénuée de sens ? Sceller un traité en France au XXI^e siècle »

Cette communication propose, à partir du corpus des traités signés par la France au cours de la première décennie du XXI^e siècle, une présentation et une analyse de la pratique actuelle du scellage

des traités. Il peut paraître singulier de présenter, dans un colloque consacré pour l'essentiel à la sigillographie médiévale, une communication dont l'objet porte exclusivement sur les sceaux contemporains. Pourtant, les pratiques diplomatiques contemporaines, oubliées des études diplomatiques, ne sont pas sans rappeler les pratiques médiévales et témoignent d'une continuité qui ne laisse pas d'étonner. Pourquoi scelle-t-on aujourd'hui encore un traité ? Pourquoi en scelle-t-on certains et non d'autres ? Quelle est la part de la tradition mal connue, voire inconnue et incomprise ? Quel sens peut-on accorder à une pratique qui n'a plus d'utilité ni juridique ni fonctionnelle ? C'est à ces questions que l'on entend apporter des éléments de réponse. Les sources et le périmètre de cette communication sont étroitement liés. La chance de l'historien du temps présent est d'avoir accès aux acteurs, et l'entretien accordé par la responsable du service du Protocole du ministère des Affaires étrangères, en charge de la signature des traités, se révèle de fait source fondamentale dans l'étude projetée, et déterminante dans la définition de la période envisagée. Le nombre de traités signés annuellement par la France étant en outre élevé (environ 250 par an), il est nécessaire de privilégier un champ chronologique restreint. Pour ces raisons, il est envisagé d'étudier les traités scellés signés au cours de la première décennie des années 2000. Une approche statistique et typologique des traités scellés et de leurs sceaux constitue la base de la réflexion. Elle doit permettre non seulement de connaître le nombre de traités scellés par rapport au nombre total des traités signés par la France en 2001-2010 (environ un sur dix d'après les premières estimations), mais aussi d'étudier la forme de ces accords (simplifiée ou solennelle) ainsi que le domaine concerné. Ces premiers éléments doivent dans un second temps être mis en relation avec la forme et le motif du sceau.

Cette vue d'ensemble dessinée, il semble nécessaire d'éclairer l'opération même du scellage. Les aspects matériels retiennent tout d'abord l'attention : à quel moment le traité est-il scellé (immédiatement après la signature ou quelques jours plus tard) ? Qui est chargé de l'opération elle-même ? La réponse à ces questions laisse entrevoir la place centrale du service du Protocole, qui conduit non seulement les opérations matérielles, mais intervient aussi dans la décision de sceller ou de ne pas sceller un traité. C'est dans les mécanismes et les motivations de cette décision que doit être cherché le sens que revêt l'apposition du sceau sur un traité au XXI^e siècle. Il ne saurait bien sûr être question d'y accorder une valeur juridique ou fonctionnelle. Faut-il en déduire pour autant qu'il n'y a là qu'un résidu de formalisme et que cette pratique, dont le sens s'est définitivement perdu, est répétée par simple habitude, de manière aléatoire ? Il semble plutôt, d'après les premières observations, que le sceau soit considéré comme l'élément ultime parachevant la forme du traité et, partant, le traité lui-même. L'apposition du sceau permet de « finir le traité », selon l'expression de la chef du service du Protocole, et de traduire ainsi matériellement la haute valeur juridique et symbolique de l'accord. Dans cette hypothèse, le sceau devient un élément de décorum – pris dans l'acception spécifique de ce qui sied et respecte les convenances, le protocole et le cérémonial. Le sceau serait ainsi une marque établissant une hiérarchie entre les traités, les uns banals et ordinaires, les autres « achevés » et dignes, pour tout dire, d'être le trésor de ce Trésor des chartes contemporain qu'est la Conservation des traités du ministère des Affaires étrangères.

Matin

Agnès PRÉVOST & Marie-Adélaïde NIELEN, et Philippe CHARLIER

« La découverte de poils ou cheveux humains dans les sceaux mérovingiens et carolingien »

Nombre de textes font référence à la présence de traces humaines dans les sceaux, tout particulièrement à l'ajout volontaire de cheveux ou de poils de barbe à la cire. Or, bien que certains affirment que « l'usage de la barbe dans les traités et leurs actes est donc un fait acquis et indubitable », les rares textes et sceaux cités sont aujourd'hui disparus. La découverte lors d'un travail de restauration de fibres dans un puis plusieurs sceaux plaqués de rois mérovingiens et carolingiens vient valider ces récits jusqu'alors sans réalité matérielle. Ces fibres pourraient être de nature très diverse : paille, poils de pinceaux, fibres de parchemin ou de textile provenant de conditionnements anciens .que l'on observe parfois en surface des sceaux. Cependant la période des textes concernés, celle des rois chevelus, et la manière dont ces fibres sont intimement mêlées à la cire laissait penser que ces sceaux mettaient en évidence une pratique volontaire. L'analyse scientifique de fibres prélevées sur plusieurs sceaux du corpus étudié a depuis confirmé leur nature humaine. On doit alors s'interroger sur la valeur symbolique de la présence de ces cheveux dans le sceau en tant que volonté ferme du sigillant de faire corps avec celui-ci. La présence de cheveux a aussi été trouvée dans plusieurs phylactères mérovingiens . Dans la mesure où la longue chevelure semble être un attribut nécessaire du détenteur du pouvoir, l'introduction de cheveux dans la cire du sceau pourrait avoir la fonction de renforcer et de consolider le pouvoir exécutoire de l'acte, en matérialisant la présence du sigillant en son sein.

LES ECCLÉSIASTIQUES NORMANDS ET LEURS SCEAUX

Grégory COMBALBERT

« Dire le sceau et l'acte de sceller dans les actes normands (XII^e-début du XIII^e siècle) »

La communication aura pour objectif de proposer un éclairage non sur le sceau lui-même en tant qu'objet matériel, mais sur la manière dont les auteurs d'actes en parlent, l'annoncent (ou non) et, à travers ces annonces, sur l'importance qu'ils lui accordent et la manière dont ils justifient ou expliquent son utilisation. Après quelques observations sur la fréquence des annonces de sceau dans la documentation étudiée, selon le moment et les types d'actes, je proposerai d'abord une recension et une analyse du vocabulaire employé pour désigner le sceau, principalement dans les formules de validation des chartes. Sera en particulier quantifié et étudié l'emploi des termes qui, au-delà de sigillum, peuvent faire référence soit à l'objet matériel soit au moyen juridique de validation que constitue le sceau. Dans cette perspective, les substantifs dont sigillum est le complément présentent un intérêt particulier. La désignation de l'acte de sceller sera également analysée, en particulier à travers les verbes employés pour évoquer l'utilisation du sceau ou le scellement, comme les verbes renvoyant explicitement à l'apposition matérielle du sceau au bas de la charte. Une attention particulière sera portée à la place relative qu'occupent, dans ces formules, les différents moyens de validation mentionnés les uns par rapports aux autres, en particulier le document écrit (considéré comme objet ?) et le sceau, souvent évoqués ensemble dans la deuxième moitié du XII^e siècle. Les mentions de l'autorité ou de la nécessité du sceau seront également recensées et étudiées. L'ensemble de ces thématiques sera approché en portant une attention soutenue aux évolutions observables au fil du temps, et en prenant soin de les mettre en rapport avec l'évolution plus générale des pratiques documentaires entre la première moitié du XII^e et la première moitié du XIII^e siècle.

Michaël BLOCHE

« Les sceaux des abbés et du convent de Fécamp jusqu'au début du XIV^e siècle »

Les sceaux des abbés et du convent de la Trinité de Fécamp n'ont jamais fait l'objet d'une étude approfondie sur le long terme. La présente analyse va donc du XII^e siècle au début du XIV^e siècle,

d'une part en raison d'un corpus d'actes d'abbé originaux et donc d'empreintes de sceaux trop restreint pour la période XIe-XIIe siècles, d'autre part parce que, passé le début du XIVe siècle, c'est une nouvelle ère qui commence pour la sigillographie à Fécamp, avec notamment l'avènement des types armoriés. Un corpus a été constitué à cette fin, à partir de documents des Archives nationales, de la Bibliothèque nationale de France, et des Archives départementales de la Seine-Maritime. Il comprend douze empreintes originales, quelques dessins, et des moulages de la fin du XIXe siècle. Certes il ne comporte aucune matrice, il existe des lacunes pour quelques abbatiats, et certains sceaux ont disparu au cours du XXe siècle, mais il est malgré tout suffisant pour introduire aux sceaux fécampois singuliers à plus d'un titre (contre-sceaux notamment) et encore assez méconnus malgré le prestige de l'abbaye.

Après-midi

Christophe MAUDUIT

« Sceaux et pratiques sigillaires d'abbés normands (XII^e-XIII^e siècle) »

Dès les années 1130-1150, les actes abbaciaux normands commencent à se munir de sceaux, d'abord laïcs, puis abbaciaux. La communication s'efforcera d'apprécier, à partir de sources normatives (décisions de chapitres généraux, bulles pontificales...), le développement, l'affirmation du sceau abbatial, et, à travers un corpus de 50 sceaux d'abbés bénédictins, cisterciens et de chanoines réguliers, de s'interroger sur l'imgo, c'est-à-dire l'image personnelle du sigillant qui représente, emblématise et symbolise l'abbé médiéval. Enfin, on s'interrogera sur la part de liberté dont l'abbé jouit dans le choix de sa désignation, lui dont la vie et l'attitude sont dictées par la règle de son ordre.

Markus SPÄTH

« Différenciation et rattachement. L'élaboration des sceaux des monastères normands et de leurs prieurés anglais au XII^e et XIII^e siècles »

À partir de la conquête de l'Angleterre par les Normands en 1066 jusqu'à la fin du Moyen Age, les mondes monastiques de part et d'autre de la Manche entretiennent des relations très étroites d'un point de vue institutionnel, économique, mais aussi culturel. À l'inverse, on peut constater que souvent l'iconographie et le style des sceaux monastiques ont été totalement différents: le motif du saint patron dans une apparence archaïque en Normandie, une esthétique avancée des images de l'architecture religieuse gothique de l'autre côté de la Manche. La conception artistique des sceaux et leur fonction dans le processus d'usage et d'échange des monastères et de leurs prieurés sont au centre de cette contribution.

Richard ALLEN

« Les sceaux du chartrier de l'abbaye de Savigny de 1112 à 1300 »

La présente communication se propose de faire connaître les sceaux appendus aux chartes provenant de l'abbaye de Savigny, seul chef d'ordre monastique fondé en Normandie qui rejoignit en 1147 l'ordre cistercien. Même mutilé, le chartrier, qui se compose d'environ 1700 chartes, pour l'essentiel des XIIe et XIIIe siècles, est particulièrement riche en documents scellés. Il contient plus de 300 sceaux pour la période allant jusqu'en 1300 de types extrêmement variés (les actes privés y sont spécialement nombreux), dont beaucoup sont inédits, tandis que d'autres présentent des différences par rapport aux exemplaires connus; d'autres, enfin, s'ils n'apportent rien d'original, méritent toutefois d'être scrutés plus attentivement qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent, car les spécimens identiques n'existent qu'en très petit nombre. Prétendre, à partir des seules empreintes conservées dans le chartrier savinien, étudier l'apparition et la diffusion du sceau dans la société médiévale chevauchant la frontière sud-ouest du duché normand serait bien sûr imprudent, mais l'analyse du corpus nous offre néanmoins la possibilité d'éclairer l'histoire d'un dossier diplomatique encore quelque peu méconnu, ainsi que celle d'une région qui très souvent fait elle-même un peu figure d'oubliée dans les recherches historiques.

Matin

L'ÉLABORATION DES CORPUS

Dominique DELGRANGE

« Les collections de matrices comme source de l'histoire du sceau »

L'étude des matrices de sceaux, outils servant à imprimer une marque sur de la cire, plus tard sur du papier, a porté principalement sur les objets les plus remarquables, d'un point de vue artistique ou historique, donc sur des cas isolés. Les matrices conservées dans des collections ont jusqu'ici souvent posé plus de problèmes qu'apporté de solutions aux chercheurs. Plusieurs difficultés peuvent expliquer la confidentialité des inventaires et études: la lecture malaisée, la petite dimension et l'état de conservation de certaines pièces, le passage d'une pièce d'une collection à une autre, la présence de nombreux faux, pastiches et copies, et surtout le fait qu'il s'agit d'objets « orphelins », retirés de leur contexte. Les collections de matrices de sceaux méritent d'être encore mieux considérées « comme source de l'histoire du sceau ». Au-delà de l'intérêt archéologique, lorsque les lieux et conditions de trouvailles ou le passage d'une collection à une autre ont été documentés, ils apportent un éclairage sur les aspects techniques des pratiques sigillaires et aussi sur la question de l'érudition historique.

Chantal SENSÉBY

« Transcrire sans dessiner les sceaux. Quel sens donner à cette démarche ? (France de l'Ouest, XI^e-XIII^e siècles) »

À partir de la fin du XI^e siècle, l'usage du sceau se répand dans le Val de Loire tout en cohabitant avec d'autres formes de validation des actes. Son emploi s'intensifie au XII^e siècle. En revanche, comme l'a souligné dès 1993 Jean-Luc Chassel, les cartulaires des XI^e-XIII^e siècles proposent peu de dessins de sceau. Assurément, ils ne traduisent pas une indifférence des cartularistes à ce signe de validation. Mais ce parti pris surprend au moment où le sceau, image personnelle du sigillant et donc signe identitaire, fait florès. Selon certaines analyses récentes, les médiévaux, en annonçant la validation par le sceau dans l'eschatocole, rendraient inutile la reproduction du sceau en copie sous forme de dessin. Toutefois, les croix de validation et les devises parfois, elles aussi très fréquemment annoncées, sont transférées du document d'origine vers le recueil de copies. La question mérite par conséquent d'être réexaminée à la lumière de considérations récentes sur le cartulaire et les pancartes de Saint-Aubin d'Angers et d'observations faites sur d'autres cartulaires ligériens.

Arnaud BAUDIN

« L'inventaire numérique des sceaux de Champagne-Ardenne »

L'inventaire des sceaux de Champagne, établi entre 1912 et 1939 par Auguste Coulon à partir des fonds d'archives de Champagne-Ardenne, demeure à ce jour inédit. Dans son état actuel, cet Inventaire consiste en 2997 moulages conservés aux Archives nationales. C'est la raison pour laquelle les Archives départementales de l'Aube ont engagé, depuis 2010, le recensement de leurs chartes scellées et empreintes de sceaux (environ 1500 pièces). L'inventaire prend en compte les empreintes de toute nature, sans limite chronologique, dans l'ensemble des fonds d'archives. Il applique les normes descriptives internationales en vigueur, intègre les problématiques de conservation préventive, de numérisation, d'encodage des instruments de recherche et de mise en ligne des données, confrontant ainsi archivistes, universitaires et informaticiens. La communication présentera la méthode suivie pour cet inventaire à partir des fonds déjà inventoriés. Elle s'attachera à préciser les partenariats développés afin d'aboutir, à terme, à une édition numérique commune à la Champagne-Ardenne.

Après-midi

Ambre VILAIN-DE BRUYNE

« Le devenir post-mortem des sceaux médiévaux : le cas des matrices brisées normandes »

Si la pratique sigillaire s'inscrit fondamentalement dans une démarche juridique de validation des actes, si l'adoption et la diffusion d'un sceau à l'échelle d'un continent ne cessent d'interroger l'historien sur les transformations de la société médiévale, l'étude de ces riches problématiques n'épuise pas un objet dont la valeur ontologique n'est plus à démontrer. Le lien puissant unissant le sigillant à la matrice de son sceau explique un certain nombre de pratiques culturelles différentes de celles ayant prévalu à la définition même de cet objet. Quelques indices archéologiques, comme les lieux de découverte ou les traitements parfois violents que ces images ont subis, impliquent des formes de ritualisation qui n'ont par ailleurs laissé aucune trace documentaire. La découverte de plusieurs matrices brisées en Normandie, dont celle d'un ecclésiastique de la fin du XIII^e siècle, nous a conduit à rassembler un corpus plus large d'objets ayant subi des traitements physiques particuliers. Considérant la destruction de la matrice dans un cadre post-mortem nous nous interrogerons sur les acteurs, les lieux et la manière dont on brise ces objets. Par ailleurs, l'abondance des matrices retrouvées intactes, dont le nombre est en constante augmentation, permet-elle d'envisager a contrario la conservation comme un fait majeur dans le cadre de la memoria ? Cette contribution se donne pour objectif de poser les jalons d'une réflexion sur les usages post-mortem des matrices de sceaux au cours du Moyen Age.

Conclusions du colloque

Contacts des communicants

Richard ALLEN

St John College
St Giles
OXFORD OX1 3JP
ROYAUME UNI
richard.allen@sjc.ox.ac.uk

Arnaud BAUDIN

Archives départementales de
l'Aube
131, rue Etienne Pédrion
10000 Troyes
arnaud.baudin@cg10.fr

Clément BLANC-RIEHL

Archives Nationales
60, rue des Francs-Bourgeois
75141 PARIS Cedex 03
clement.blanc@culture.gouv.fr

Michaël BLOCHE

Archiviste-paléographe
Tour Chephren, appt 1143
7, square Dunois
75013 PARIS
michael.bloche@hotmail.fr

Isabelle BRETTHAUER

Université de Paris 7 – Denis
Diderot
isabelle.bretthauer@gmail.com

Ghislain BRUNEL

Archives Nationales
60, rue des Francs-Bourgeois
75141 PARIS Cedex 03
ghislain.brunel@culture.gouv.fr

Jean-Luc CHASSEL

Université de Paris X
chassel@laposte.net

Jean-Claude CHEYNET

Université de Paris IV
jean-claude.cheynet@wanadoo.fr

Grégory COMBALBERT

Centre Michel de Boüard – UMR 6273
Université de Caen
14032 CAEN Cedex
gregory.combalbert@unicaen.fr

Anísio Miguel DE SOUSA SA- RAIVA :

Université de Coimbra
Rua Joaquim Ferreira Gomes, L.
19, 5° Dto.
3030-478 COIMBRA (Portugal)
anisio@sapo.pt

Maria DO ROSÁRIO MORUJÃO

Université de Coimbra
Rua Cidade de Rabat, 56-1°E
P 1500 - 672 LISBONNE (Portugal)
rmorujao@gmail.com

Dominique DELGRANGE

Société Française d'Héraldique et
de Sigillographie
40, rue Voltaire
59800 LILLE
troiscouronnes@gmail.com

Véronique GAZEAU

Centre Michel de Boüard - UMR 6273
Université de Caen
14032 CAEN Cedex
gazeau.veronique@wanadoo.fr

Philippe JACQUET

Atelier Scel Art
15, rue de Chatillon
45480 GRENEVILLE-EN-BEAUCE
scelart-philippe@wanadoo.fr

Françoise JANIN

Conservation des traités aux
Archives diplomatiques
francoise.janin@diplomatie.gouv.fr

Laurent MACÉ

Université de Toulouse II le Mirail
mace@univ-tlse2.fr

Christophe MANEUVRIER

CRAHM, UMR 6273, Université de
Caen Basse-Normandie
OUEN - MRSH - Université de Caen
14032 CAEN Cedex
christophe.maneuvrier@unicaen.fr

Christophe MAUDUIT

Centre Michel de Boüard - UMR 6273
Université de Caen
14032 CAEN Cedex
mauduitchristof@hotmail.fr

Árpád M. NAGY

Collection des Antiquités
Grecques et Romaines
Musée des Beaux-Arts
POB 464
H-1396 BUDAPEST 62 (Hongrie)
amnagy8@gmail.com

Marie-Adélaïde NIELEN

Archives nationales - Section
Ancienne
60, rue des Francs-Bourgeois
75141 PARIS Cedex 03
marie-adelaide.nielen@culture.
gouv.fr

Agnès PRÉVOST

Archives nationales - Atelier des
Sceaux
60, rue des Francs-Bourgeois
75141 PARIS Cedex 03
agnes.prevast@culture.gouv.f

Dr Alfons PUIGARNAU

Universitat Internacional de
Catalunya
Immaculada 22
E 08017 BARCELONA
alfonsp@cir.uic.es

Chantal SENSEBY

Université d'Orléans
chantal.senseby@laposte.net

Caroline SIMONET

LAMOP, Université de Paris I
caroline.simonet@wanadoo.fr

Dr Markus SPÄTH

Justus-Liebig-Universität Gießen
Institut für Kunstgeschichte
Otto-Behagel-Str. 10, Haus G, R. 346
D 35394 GIEßEN
markus.spaeth@kunstgeschichte.
uni-giessen.de

Ambre VILAIN-DE BRUYNE

Institut National d'Histoire de l'Art
ambre.vilain@laposte.net

Inès VILLELA-PETIT

Bibliothèque nationale de France
Département des Monnaies, mé-
dailles et antiques,
inesvp2000@yahoo.fr